Résumé de l'expertise n° 26/ING/19721/APH

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Adresse : **Centre hospitalier Louis Pasteur**
Avenue Léon Jouhaux
Commune : **39100 DOLE**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Pharmacie
Périmètre de repérage : ... **Pharmacie**

Prestations		Conclusion
Pb	CREP	En mode avant travaux le tableau des mesures fait office de conclusion.
a	Amiante	Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

DIAGNOSTIC PLOMB AVANT TRAVAUX (Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : ***26/ING/19721/APH***
Date du repérage : ***03/02/2026***
Remis au propriétaire : ***16/02/2026***

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ...**Jura**
Adresse :**Centre hospitalier Louis Pasteur**
Avenue Léon Jouhaux
Commune :**39100 DOLE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Pharmacie
Année de construction :

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
CENTRE HOSPITALIER LOUIS PASTEUR - Mr Philippe BRUNEAU
DMODD – Services Techniques
Avenue Léon Jouhaux
39100 DOLE

Propriétaire :
CENTRE HOSPITALIER LOUIS PASTEUR
Avenue Léon Jouhaux
39100 DOLE

Le Diagnostic suivant concerne

X	Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**PHELIPPEAU Anthony**
N° de certificat de certification	**B2C 1233 le 11/10/2024**
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	**B.2.C**
Organisme d'assurance professionnelle	**MSIG**
N° de contrat d'assurance	**F210.19.1503**
Date de validité :	**31/12/2025**

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par PHELIPPEAU Anthony le 03/02/2026.



Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**Niton XLp 300 / 98972**
Nature du radionucléide	**109 Cd**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**08/09/2022** **850 MBq**

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante
Pharmacie	Réaménagement	

1.Rappel des références règlementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.

2.Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**	
Modèle de l'appareil	**Niton XLp 300**	
N° de série de l'appareil	**98972**	
Nature du radionucléide	**109 Cd**	
Date du dernier chargement de la source	**08/09/2022**	Activité à cette date et durée de vie : **850 MBq**
Autorisation ASN (DGSNR)	**N° T540431**	Date d'autorisation **15/02/2027**
	Date de fin de validité de l'autorisation **-**	
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**FORCADETTE Nicolas**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**FORCADETTE Nicolas**	

Étalon : FONDIS ; 226722 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	03/02/2026	0,71 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	608	03/02/2026	0,71 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
Nom du contact	**-**
Coordonnées	**-**
Référence du rapport d'essai	**-**
Date d'envoi des prélèvements	**-**
Date de réception des résultats	**-**

Liste des locaux visités

SAS 1,
Circulations 1,
Circulations 2,
Circulations 3,
Bureau 1,
Lt,
Bureau 2,
Bureau 3,
Bureau 4,
Bureau 5,
Bureau 6,
SAS 2,
Stockage 1,
Stockage 2,
salle de pause,
Stockage 3,
Stockage 4,
Stockage 5,
Stockage 6,
Stockage 7,
Stockage 8,
Local 1,
Local 2,
Local 3,
STE,
Circulations,
Sanitaires

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)
Néant

3.Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, …).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4.Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5.Résultats des mesures

SAS 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
2		Sol	Carrelage		mesure 1	0,02	
3					mesure 2	0,2	
4		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,11	
5					mesure 2	0,16	
6	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
7					partie haute (> 1 m)	0,1	
8	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
9					partie haute (> 1 m)	0,23	
10	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,45	
11					partie haute (> 1 m)	0,35	
12	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,25	
13					partie haute (> 1 m)	0,48	
14		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,16	
15					mesure 2	0,1	
16	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
17					partie haute (> 1 m)	0,42	
18	A	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
19					partie haute (> 1 m)	0,02	
20	C	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,16	
21					partie haute (> 1 m)	0,37	
22	C	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
23					partie haute (> 1 m)	0,3	

Circulations 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
24		Sol	Carrelage		mesure 1	0,18	
25					mesure 2	0,46	
26		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,18	

27					mesure 2	0,06	
28	A	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,29	
29					partie haute (> 1 m)	0,25	
30	B	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
31					partie haute (> 1 m)	0,02	
32	C	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
33					partie haute (> 1 m)	0,16	
34	D	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
35					partie haute (> 1 m)	0,43	
36	E	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
37					partie haute (> 1 m)	0,08	
38	F	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,07	
39					partie haute (> 1 m)	0,22	
40	G	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	
41					partie haute (> 1 m)	0,49	
42	H	Mur	plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	
43					partie haute (> 1 m)	0,13	
44		Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
45					partie haute (> 1 m)	0,18	
46		Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	
47					partie haute (> 1 m)	0,22	
48		Porte	PVC		partie basse (< 1 m)	0,07	
49					partie haute (> 1 m)	0,21	
50		Huisserie Porte	PVC		partie basse (< 1 m)	0,32	
51					partie haute (> 1 m)	0,31	
52		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,3	
53					mesure 2	0,03	

Circulations 2

Nombre d'unités de diagnostic : 23

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
54		Sol	Carrelage		mesure 1	0,44	
55					mesure 2	0,35	
56		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,25	
57					mesure 2	0,06	
58	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	
59					partie haute (> 1 m)	0,05	
60	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
61					partie haute (> 1 m)	0,32	
62	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,36	
63					partie haute (> 1 m)	0,47	
64	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
65					partie haute (> 1 m)	0,24	
66	A	Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,47	
67					partie haute (> 1 m)	0,42	
68	A	Huisserie Porte (P1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
69					partie haute (> 1 m)	0,36	
70	B	Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,33	
71					partie haute (> 1 m)	0,18	
72	B	Huisserie Porte (P2)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
73					partie haute (> 1 m)	0,45	
74	B	Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
75					partie haute (> 1 m)	0,47	
76	B	Huisserie Porte (P3)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
77					partie haute (> 1 m)	0,07	
78	B	Porte (P4)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,03	
79					partie haute (> 1 m)	0,05	
80	B	Huisserie Porte (P4)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,08	
81					partie haute (> 1 m)	0,11	
82	B	Porte (P5)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,37	
83					partie haute (> 1 m)	0,29	
84	B	Huisserie Porte (P5)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,07	
85					partie haute (> 1 m)	0,05	
86	B	Porte (P6)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,07	
87					partie haute (> 1 m)	0,26	
88	B	Huisserie Porte (P6)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
89					partie haute (> 1 m)	0,21	
90	C	Porte (P7)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,09	
91					partie haute (> 1 m)	0,05	
92	C	Huisserie Porte (P7)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,31	
93					partie haute (> 1 m)	0,47	
94	D	Porte (P8)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
95					partie haute (> 1 m)	0,13	
96	D	Huisserie Porte (P8)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
97					partie haute (> 1 m)	0,38	
98		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,25	
99					mesure 2	0,23	

Stockage 7

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
100		Sol	Carrelage		mesure 1	0	
101					mesure 2	0,34	
102		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,4	
103					mesure 2	0,23	
104	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
105					partie haute (> 1 m)	0,09	
106	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
107					partie haute (> 1 m)	0,37	
108	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
109					partie haute (> 1 m)	0,16	
110	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,03	
111					partie haute (> 1 m)	0,21	
112		Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
113					partie haute (> 1 m)	0,46	
114		Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
115					partie haute (> 1 m)	0,24	
116		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,27	

117					mesure 2	0,21	

Stockage 8

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
118		Sol	Résine		mesure 1	0,06	
119					mesure 2	0,16	
120	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,12	
121					partie haute (> 1 m)	0,31	
122	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,06	
123					partie haute (> 1 m)	0,27	
124	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,01	
125					partie haute (> 1 m)	0,23	
126	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	
127					partie haute (> 1 m)	0,19	
128	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
129					partie haute (> 1 m)	0,14	
130	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,08	
131					partie haute (> 1 m)	0,1	
132		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,08	
133					mesure 2	0,43	
134		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,43	
135					partie haute (> 1 m)	0,43	
136		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,07	
137					partie haute (> 1 m)	0,28	

Bureau 1

Nombre d'unités de diagnostic : 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
138		Sol	Béton	Rev. Plastique	mesure 1	0,17	
139					mesure 2	0,32	
140					mesure 1	0,13	
141					mesure 2	0,26	
142	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,01	
143					partie haute (> 1 m)	0,03	
144	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,45	
145					partie haute (> 1 m)	0,49	
146	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
147					partie haute (> 1 m)	0,28	
148	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,04	
149					partie haute (> 1 m)	0,24	
150	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,24	
151					partie haute (> 1 m)	0,15	
152	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
153					partie haute (> 1 m)	0,35	
154	C	Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,01	
155					partie haute (> 1 m)	0,01	
156	C	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
157					partie haute (> 1 m)	0,22	
158	B	Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,05	
159					partie haute (> 1 m)	0,46	
160	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,04	
161					partie haute (> 1 m)	0,48	
162	B	Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,08	
163					partie haute (> 1 m)	0,08	
164	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,22	
165					partie haute (> 1 m)	0,43	
166		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0,27	
167					mesure 2	0,06	
168		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,01	
169					mesure 2	0,28	

Lt

Nombre d'unités de diagnostic : 13

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
170		Sol	béton	Rev. Plastique	mesure 1	0,49	
171					mesure 2	0,21	
172	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
173					partie haute (> 1 m)	0,17	
174	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,45	
175					partie haute (> 1 m)	0,29	
176	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
177					partie haute (> 1 m)	0,41	
178	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,13	
179					partie haute (> 1 m)	0,12	
180	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
181					partie haute (> 1 m)	0,46	
182	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
183					partie haute (> 1 m)	0,31	
184	B	Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,35	
185					partie haute (> 1 m)	0,05	
186	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,4	
187					partie haute (> 1 m)	0,48	
188	B	Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,05	
189					partie haute (> 1 m)	0,16	
190	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,48	
191					partie haute (> 1 m)	0,15	
192		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,19	
193					mesure 2	0,24	
194		Radiateur	Métal	Peinture	mesure 1	0,21	
195					mesure 2	0,46	

Bureau 2

Nombre d'unités de diagnostic : 19

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
196		Sol	Carrelage		mesure 1	0,03	
197					mesure 2	0,13	
198		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,44	
199					mesure 2	0,4	
200	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,16	
201					partie haute (> 1 m)	0,4	
202	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
203					partie haute (> 1 m)	0,18	
204	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,31	
205					partie haute (> 1 m)	0,47	
206	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,27	
207					partie haute (> 1 m)	0,12	
208	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,03	
209					partie haute (> 1 m)	0,26	
210	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,03	
211					partie haute (> 1 m)	0,14	
212	A	Fenêtre intérieure (F1)	Bois		partie basse (< 1 m)	0,1	
213					partie haute (> 1 m)	0,4	
214	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois		partie basse (< 1 m)	0,27	
215					partie haute (> 1 m)	0,27	
216	A	Fenêtre extérieure (F1)	Bois		partie basse (< 1 m)	0,01	
217					partie haute (> 1 m)	0,24	
218	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois		partie basse (< 1 m)	0,37	
219					partie haute (> 1 m)	0,12	
220	C	Fenêtre intérieure (F2)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,22	
221					partie haute (> 1 m)	0,12	
222	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,24	
223					partie haute (> 1 m)	0,16	
224	C	Fenêtre extérieure (F2)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,34	
225					partie haute (> 1 m)	0,3	
226	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,32	
227					partie haute (> 1 m)	0,35	
228		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,25	
229					mesure 2	0,48	
230		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,29	
231					mesure 2	0,16	
232		Radiateur	Métal	peinture	mesure 1	0,19	
233					mesure 2	0,41	

Bureau 3

Nombre d'unités de diagnostic : 15

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
234		Sol	béton	Rev. Plastique	mesure 1	0,39	
235					mesure 2	0,26	
236		Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	0,18	
237					mesure 2	0,19	
238	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	
239					partie haute (> 1 m)	0,24	
240	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
241					partie haute (> 1 m)	0,14	
242	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
243					partie haute (> 1 m)	0,07	
244	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,15	
245					partie haute (> 1 m)	0,37	
246	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,16	
247					partie haute (> 1 m)	0,25	
248	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
249					partie haute (> 1 m)	0,05	
250	C	Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,25	
251					partie haute (> 1 m)	0,49	
252	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,22	
253					partie haute (> 1 m)	0,49	
254	C	Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,1	
255					partie haute (> 1 m)	0,42	
256	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,21	
257					partie haute (> 1 m)	0,25	
258		Radiateur	Métal	peinture	mesure 1	0,23	
259					mesure 2	0,35	
260		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,24	
261					mesure 2	0,43	
262		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,09	
263					mesure 2	0,09	

Bureau 4

Nombre d'unités de diagnostic : 19

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
264		Sol	Carrelage		mesure 1	0,08	
265					mesure 2	0,09	
266		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,28	
267					mesure 2	0,06	
268	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
269					partie haute (> 1 m)	0,3	
270	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,29	
271					partie haute (> 1 m)	0,25	
272	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
273					partie haute (> 1 m)	0,06	
274	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
275					partie haute (> 1 m)	0,01	
276	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
277					partie haute (> 1 m)	0,03	
278	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,24	
279					partie haute (> 1 m)	0,09	
280	A	Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
281					partie haute (> 1 m)	0,21	
282	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,45	
283					partie haute (> 1 m)	0,18	

284	A	Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	
285					partie haute (> 1 m)	0,06	
286	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
287					partie haute (> 1 m)	0,04	
288	C	Fenêtre intérieure (F2)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,12	
289					partie haute (> 1 m)	0,17	
290	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,12	
291					partie haute (> 1 m)	0,05	
292	C	Fenêtre extérieure (F2)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,06	
293					partie haute (> 1 m)	0,03	
294	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,38	
295					partie haute (> 1 m)	0,06	
296		Radiateur	Métal	peinture	mesure 1	0,2	
297					mesure 2	0,23	
298		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,18	
299					mesure 2	0,13	
300		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,24	
301					mesure 2	0,48	

Bureau 5

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
302		Sol	Béton	Rev. Plastique	mesure 1	0,1	
303					mesure 2	0,32	
304		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,38	
305					mesure 2	0,18	
306	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
307					partie haute (> 1 m)	0,07	
308	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	
309					partie haute (> 1 m)	0,19	
310	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
311					partie haute (> 1 m)	0,17	
312	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,28	
313					partie haute (> 1 m)	0,28	
314	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,12	
315					partie haute (> 1 m)	0,15	
316	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
317					partie haute (> 1 m)	0,04	
318	C	Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,3	
319					partie haute (> 1 m)	0,03	
320	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,43	
321					partie haute (> 1 m)	0,05	
322	C	Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,47	
323					partie haute (> 1 m)	0,15	
324	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,11	
325					partie haute (> 1 m)	0,5	
326		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,25	
327					mesure 2	0,01	
328		Radiateur	Métal	peinture	mesure 1	0,28	
329					mesure 2	0,06	

Bureau 6

Nombre d'unités de diagnostic : 14

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
330		Sol	Carrelage		mesure 1	0,4	
331					mesure 2	0,28	
332		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,16	
333					mesure 2	0,16	
334	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,43	
335					partie haute (> 1 m)	0,42	
336	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
337					partie haute (> 1 m)	0,23	
338	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
339					partie haute (> 1 m)	0,04	
340	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,38	
341					partie haute (> 1 m)	0,36	
342	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
343					partie haute (> 1 m)	0,26	
344	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
345					partie haute (> 1 m)	0,13	
346	C	Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,01	
347					partie haute (> 1 m)	0,49	
348	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,31	
349					partie haute (> 1 m)	0,49	
350	C	Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,42	
351					partie haute (> 1 m)	0,46	
352	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	Métal		partie basse (< 1 m)	0,41	
353					partie haute (> 1 m)	0,35	
354		Radiateur	Métal	peinture	mesure 1	0,11	
355					mesure 2	0,42	
356		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,46	
357					mesure 2	0,43	

Circulations 3

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
358		Sol	Carrelage		mesure 1	0,5	
359					mesure 2	0,06	
360		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,4	
361					mesure 2	0,12	
362	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,44	
363					partie haute (> 1 m)	0,11	
364	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,04	
365					partie haute (> 1 m)	0,35	
366	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,01	
367					partie haute (> 1 m)	0,34	

368	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,12	
369					partie haute (> 1 m)	0,08	
370		Porte	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,23	
371					partie haute (> 1 m)	0,12	
372		Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,41	
373					partie haute (> 1 m)	0,19	
374		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,08	
375					mesure 2	0,49	
376		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,3	
377					mesure 2	0,21	

SAS 2

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
378		Sol	Béton	Rev. Plastique	mesure 1	0,2	
379					mesure 2	0,48	
380	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	
381					partie haute (> 1 m)	0,33	
382	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,41	
383					partie haute (> 1 m)	0,45	
384	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,34	
385					partie haute (> 1 m)	0,08	
386	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
387					partie haute (> 1 m)	0,21	
388	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,33	
389					partie haute (> 1 m)	0,36	
390	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
391					partie haute (> 1 m)	0,27	
392	D	Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,08	
393					partie haute (> 1 m)	0,41	
394	D	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,43	
395					partie haute (> 1 m)	0,09	
396		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,41	
397					mesure 2	0,4	

Stockage 1

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
398		Sol	Carrelage		mesure 1	0,1	
399					mesure 2	0,3	
400		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,3	
401					mesure 2	0,26	
402	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
403					partie haute (> 1 m)	0,04	
404	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,43	
405					partie haute (> 1 m)	0,3	
406	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,37	
407					partie haute (> 1 m)	0,43	
408	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
409					partie haute (> 1 m)	0,05	
410	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,29	
411					partie haute (> 1 m)	0,25	
412	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
413					partie haute (> 1 m)	0,18	
414		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,38	
415					mesure 2	0,01	

Stockage 2

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
416		Sol	Carrelage		mesure 1	0,23	
417					mesure 2	0,12	
418		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,22	
419					mesure 2	0,16	
420	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
421					partie haute (> 1 m)	0,29	
422	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,43	
423					partie haute (> 1 m)	0,2	
424	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,06	
425					partie haute (> 1 m)	0,34	
426	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,18	
427					partie haute (> 1 m)	0,11	
428	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,45	
429					partie haute (> 1 m)	0,3	
430	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,34	
431					partie haute (> 1 m)	0,2	
432		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,29	
433					mesure 2	0,13	

salle de pause

Nombre d'unités de diagnostic : 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
434		Sol	Carrelage		mesure 1	0,07	
435					mesure 2	0,2	
436		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,29	
437					mesure 2	0,45	
438	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
439					partie haute (> 1 m)	0,23	
440	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
441					partie haute (> 1 m)	0,37	
442	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,02	
443					partie haute (> 1 m)	0,14	
444	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,15	
445					partie haute (> 1 m)	0,28	

446	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5	
447					partie haute (> 1 m)	0,37	
448	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,34	
449					partie haute (> 1 m)	0,1	
450		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,32	
451					mesure 2	0,12	
452		Radiateur	Métal	peinture	mesure 1	0,29	
453					mesure 2	0,46	

Stockage 3

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
454		Sol	Carrelage		mesure 1	0,21	
455					mesure 2	0,25	
456		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,25	
457					mesure 2	0,3	
458	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,38	
459					partie haute (> 1 m)	0,03	
460	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,48	
461					partie haute (> 1 m)	0,15	
462	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,45	
463					partie haute (> 1 m)	0,13	
464	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
465					partie haute (> 1 m)	0,24	
466		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,42	
467					mesure 2	0,32	

Stockage 4

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
468		Sol	Carrelage		mesure 1	0,06	
469					mesure 2	0,12	
470		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,26	
471					mesure 2	0,16	
472	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,33	
473					partie haute (> 1 m)	0,22	
474	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,12	
475					partie haute (> 1 m)	0,02	
476	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,41	
477					partie haute (> 1 m)	0,32	
478	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,19	
479					partie haute (> 1 m)	0,12	
480		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,37	
481					mesure 2	0,17	

Stockage 5

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
482		Sol	Carrelage		mesure 1	0,41	
483					mesure 2	0,24	
484		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,27	
485					mesure 2	0,15	
486	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
487					partie haute (> 1 m)	0	
488	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,32	
489					partie haute (> 1 m)	0,11	
490	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,46	
491					partie haute (> 1 m)	0,08	
492	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	
493					partie haute (> 1 m)	0,18	
494		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,38	
495					mesure 2	0,03	

Stockage 6

Nombre d'unités de diagnostic : 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
496		Sol	Carrelage		mesure 1	0,34	
497					mesure 2	0,26	
498		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,08	
499					mesure 2	0,41	
500	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,42	
501					partie haute (> 1 m)	0,12	
502	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,37	
503					partie haute (> 1 m)	0,27	
504	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2	
505					partie haute (> 1 m)	0,06	
506	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,16	
507					partie haute (> 1 m)	0,34	
508		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,27	
509					mesure 2	0,37	

Local 1

Nombre d'unités de diagnostic : 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
510		Sol	Béton	Rev. Plastique	mesure 1	0,27	
511					mesure 2	0,3	
512	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,37	
513					partie haute (> 1 m)	0,45	
514	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,14	
515					partie haute (> 1 m)	0,42	
516	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,29	
517					partie haute (> 1 m)	0,39	

518	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,06	
519					partie haute (> 1 m)	0,49	
520	A	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,37	
521					partie haute (> 1 m)	0,08	
522	A	Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,19	
523					partie haute (> 1 m)	0,14	
524	B	Porte	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,31	
525					partie haute (> 1 m)	0,47	
526	B	Huisserie Porte	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,35	
527					partie haute (> 1 m)	0,18	
528		Radiateur	Métal	peinture	mesure 1	0,15	
529					mesure 2	0,09	
530		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,3	
531					mesure 2	0	

Local 2

Nombre d'unités de diagnostic : 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
532		Sol	béton		mesure 1	0,05	
533					mesure 2	0,34	
534	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1	
535					partie haute (> 1 m)	0,23	
536	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,12	
537					partie haute (> 1 m)	0,03	
538	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4	
539					partie haute (> 1 m)	0,33	
540	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,19	
541					partie haute (> 1 m)	0,26	
542	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,11	
543					partie haute (> 1 m)	0,11	
544	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
545					partie haute (> 1 m)	0,08	
546	C	Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,12	
547					partie haute (> 1 m)	0,23	
548	C	Huisserie Porte (P2)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
549					partie haute (> 1 m)	0,34	
550	D	Porte (P3)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,38	
551					partie haute (> 1 m)	0,24	
552	D	Huisserie Porte (P3)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,15	
553					partie haute (> 1 m)	0,23	
554		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,13	
555					mesure 2	0,29	

Local 3

Nombre d'unités de diagnostic : 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
556		Sol	Carrelage		mesure 1	0,24	
557					mesure 2	0,02	
558		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,43	
559					mesure 2	0,36	
560	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	
561					partie haute (> 1 m)	0,13	
562	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,26	
563					partie haute (> 1 m)	0,42	
564	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
565					partie haute (> 1 m)	0,21	
566	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,17	
567					partie haute (> 1 m)	0,36	
568	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,29	
569					partie haute (> 1 m)	0,42	
570	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	
571					partie haute (> 1 m)	0,13	
572		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,13	
573					mesure 2	0,27	

STE

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
574		Sol	Carrelage		mesure 1	0,49	
575					mesure 2	0,03	
576		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,01	
577					mesure 2	0,38	
578	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
579					partie haute (> 1 m)	0,43	
580	A	Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
581					partie haute (> 1 m)	0,12	
582	A	Huisserie Porte (P1)	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	0,39	
583					partie haute (> 1 m)	0,5	
584		Plafond	béton	Peinture	mesure 1	0,19	
585					mesure 2	0,11	

Circulations

Nombre d'unités de diagnostic : 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
586		Sol	Carrelage		mesure 1	0,31	
587					mesure 2	0,05	
588		Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,21	
589					partie haute (> 1 m)	0,42	
590		Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,05	
591					partie haute (> 1 m)	0,03	
592		Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,22	
593					partie haute (> 1 m)	0,4	
606		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,25	
607					mesure 2	0,43	

Sanitaires

Nombre d'unités de diagnostic : 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Observation
594		Sol	Béton	Rev. Plastique	mesure 1	0,22	
595					mesure 2	0,24	
596		Plinthes	Carrelage		mesure 1	0,22	
597					mesure 2	0,45	
598		Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,49	
599					partie haute (> 1 m)	0,13	
600		Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3	
601					partie haute (> 1 m)	0,08	
602		Huisserie Porte	bois	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,06	
603					partie haute (> 1 m)	0,37	
604		Plafond	dalles de faux-plafond		mesure 1	0,01	
605					mesure 2	0,08	

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation.

Nombre d'unité de diagnostic : 302

Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :
Néant

Validité du constat :
Il n'existe pas de durée réglementaire de validité du diagnostic plomb avant travaux/démolition

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Agent du service technique

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM***

Fait à **DOLE**, le **16/02/2026**

Par : PHELIPPEAU Anthony



6.Localisation des mesures sur croquis de repérage



Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?
Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant
En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,….) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
 Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8.Autres documents et rapports antérieurs

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : ***26/ING/19721/APH***
Date du repérage : ***03/02/2026***
Remis au propriétaire : ***16/02/2026***

Références réglementaires et normatives	
Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

Immeuble bâti visité	
Adresse	Rue : **Centre hospitalier Louis Pasteur** **Avenue Léon Jouhaux** Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n°: **Pharmacie** Code postal, ville : . **39100 DOLE**
Périmètre de repérage :	 **Pharmacie**
Type de logement : Fonction principale du bâtiment : Date de construction :	 **Centre Hospitalier** **Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques** **Date du permis de construire non connue**

Le propriétaire et le donneur d'ordre	
Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom **:** ... **CENTRE HOSPITALIER LOUIS PASTEUR** Adresse : **Avenue Léon Jouhaux** **39100 DOLE**
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... **CENTRE HOSPITALIER LOUIS PASTEUR - Mr Philippe BRUNEAU** Adresse : **DMODD – Services Techniques** **Avenue Léon Jouhaux** **39100 DOLE**

Le(s) signataire(s)	**NOM Prénom**	**Fonction**	**Organisme certification**	**Détail de la certification**
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage ---------- Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	PHELIPPEAU Anthony	Opérateur de repérage	B.2.C 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM	Obtention : 01/03/2024 Échéance : 28/02/2031 N° de certification : B2C 1233

Raison sociale de l'entreprise : **INGEDIAG** (Numéro SIRET : **508.576.659.00074)**
Adresse : **11, rue Bois le Duc, 54500 Vandœuvre-les Nancy**
Désignation de la compagnie d'assurance : **MSIG**
Numéro de police et date de validité : **F210.19.1503 / 31/12/2025**

Le rapport de repérage
Date d'émission du rapport de repérage : 16/02/2026, remis au propriétaire le 16/02/2026
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 70 pages

Sommaire

1 Les conclusions
2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
3 La mission de repérage
3.1 L'objet de la mission
3.2 Le cadre de la mission
3.2.1 L'intitulé de la mission
3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
3.2.3 L'objectif de la mission
3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
4 Conditions de réalisation du repérage
4.1 Bilan de l'analyse documentaire
4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
4.4 Plan et procédures de prélèvements
5 Conclusion détaillé du repérage
5.1 Liste des produits et matériaux présentées par catégorie
5.2 Récapitulatif zone par zone
6 Signatures
7 Annexes
7.1 Schéma de repérage
7.2 Rapports d'essais
7.3 Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

1. – Les conclusions

1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante. (Détaillé en partie 5 du présent rapport)

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations approfondies sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

Révision	Date	Objet
Version initiale	**16/02/2026**	**Diagnostic avant travaux selon périmètre fourni par le donneur d'ordre**

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise : ...ITGA
Adresse :.....rue de la terre Adelie 35760 Saint Gregoire
Numéro de l'accréditation Cofrac :1-5967 rév 12

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

La mission est effectuée en application de l'article L4412-2 du Code du Travail, décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, arrêté du 16 juillet 2019 modifié relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l'amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»
Des listes de matériaux pouvant contenir de l'amiante sont définies de façon non exhaustive dans l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

3.2.4 Le programme de repérage

Le programme de repérage est défini par l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié et de son annexe 1.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	Plaques ondulées et planes
	Ardoises, bardeaux bitumineux
	Éléments associés à la toiture
	Éléments sous toiture
	Étanchéité de toiture terrasse
	Fenêtres de toit, lanternaux, verrières
2 - Parois verticales extérieures et Façades	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich
	Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage
	Façades lourdes y compris poteaux
	Menuiseries extérieures
	Éléments associés aux façades
3 - Parois verticales intérieures	Murs et cloisons maçonnés
	Poteaux
	Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres
4 - Plafonds et faux plafonds	Plafonds
	Poutres et charpentes
	Poutres et charpentes
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux plafonds
	Suspentes et contrevents
5 - Planchers et planchers techniques	Revêtements de sols
6 - Conduits et accessoires intérieurs	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
	Clapets / volets coupe-feu
	Vide-ordures
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	Portes et cloisons palières
	Parois des équipements
	Matériels en machinerie
8 - Équipements divers et accessoires	Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs électriques
	Fusibles à broche
	Canalisations électriques préfabriquées
	Coffres-forts
	Portes de placard, baignoires et éviers métalliques
	Jardinières, bac à sable incendie
9 - Fondations et soubassements	Étanchéité des murs enterrés
	Parois verticales et horizontales enterrées
	Conduits et fourreaux
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	Conduits, Siphons
	Voiries
	Espaces sportifs
	Aménagements extérieurs

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage

Programme détaillé des travaux :
Sol, murs, plafonds :réaménagement

Descriptif des pièces visitées

SAS 1,
Circulations 1,
Circulations 2,
Circulations 3,
Bureau 1,
Lt,
Bureau 2,
Bureau 3,
Bureau 4,
Bureau 5,
Bureau 6,
SAS 2,
Stockage 1,
Stockage 2,
salle de pause,
Stockage 3,
Stockage 4,
Stockage 5,
Stockage 6,
Stockage 7,
Stockage 8,
Local 1,
Local 2,
Local 3,
STE,
Circulations,
Sanitaires

Localisation	Description
Néant	-

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Oui

Observations :
Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 21/01/2026
Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 03/02/2026
Heure d'arrivée : 09 h 00
Durée du repérage : 08 h 00
Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Agent du service technique

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017 et de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

5. – Conclusion détaillé du repérage

5.1 Liste des produits et matériaux, présentée par catégorie

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités

Sans objet

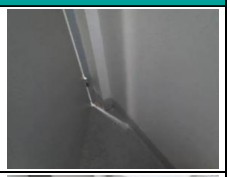
2 - Parois verticales extérieures et Façades

Sans objet

3 - Parois verticales intérieures

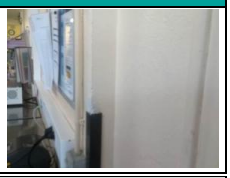
ZPSO005 : Partie à inspecter : Plâtre + bande calico.

Pièces : Bureau 1, Lt

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 1	1	Identifiant :ZPSO005 Description :Plâtre + bande calico Zone : Mur B Résultat : Absence d'amiante	Oui Bureau 1 : Mur b	P009	
Lt	2	Identifiant :ZPSO005 Description :Plâtre + bande calico Zone : Mur B; Mur C Résultat : Absence d'amiante	Oui Lt : Mur B; Mur C	P010	

ZPSO006 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché.

Pièces : STE

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
STE	1	Identifiant :ZPSO006 Description :Enduit à base de plâtre lissé ou taloché Zone : Mur a Résultat : Absence d'amiante	Oui STE : Mur a	P011	

ZPSO007 : Partie à inspecter : Colle de plinthes.

Pièces : STE

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
STE	1	Identifiant :ZPSO007 Description :Colle de plinthes Zone : Mur a Résultat : Absence d'amiante	Oui STE : Mur a	P012	

ZPSO009 : Partie à inspecter : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché (Béton + peinture).

Pièces : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3	1	Identifiant :ZPSO009 Description :Béton + peinture Zone : Murs Résultat : Absence d'amiante	Oui Circulations 3 : Murs Local 2 : Murs Circulations 1 : Murs	P014; P019; P020	

ZPSO010 : Partie à inspecter : Colle de plinthes.

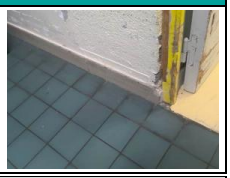
Pièces : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3; Circulations

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3; Circulations	1	Identifiant :ZPSO010 Description :Colle de plinthes Zone : Plinthes Résultat : Absence d'amiante	Oui Circulations 3 : Plinthes Circulations 1 : Plinthes Circulations : Plinthes	P015; P025; P037	

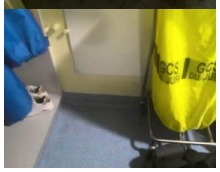
ZPSO012 : Partie à inspecter : Carreaux de plâtre.

Pièces : Circulations 3; Stockage 1

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Circulations 3; Stockage 1	1	Identifiant :ZPSO012 Description :Carreaux de plâtre Zone : mur entrée stockage 1 Résultat : Absence d'amiante	Oui Stockage 1 : Mur a	P018	

ZPSO013 : Partie à inspecter : Colle de plinthes.					
Pièces : Circulations 1					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Circulations 1	1	Identifiant :ZPSO013 Description :Colle de plinthes Zone : plinthes Résultat : Absence d'amiante	Oui Circulations 1 : Plinthes	P021	

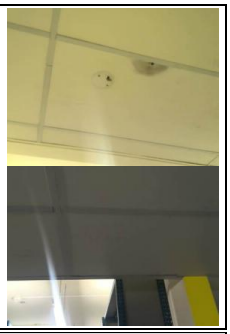
ZPSO016 : Partie à inspecter : Colle de plinthes.					
Pièces : Stockage 8					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Stockage 8	1	Identifiant :ZPSO016 Description :Colle de plinthes Zone : plinthes Résultat : Absence d'amiante	Oui Stockage 8 : Plinthes	P024	

ZPSO022 : Partie à inspecter : Béton + peinture.					
Pièces : Circulations; Sanitaires					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Circulations; Sanitaires	1	Identifiant :ZPSO022 Description :Béton + peinture Zone : Mur Résultat : Absence d'amiante	Oui Sanitaires : Mur Circulations : Mur	P032; P036	 

ZPSO024 : Partie à inspecter : Colle de faïence.					
Pièces : Sanitaires					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Sanitaires	1	Identifiant :ZPSO024 Description :Colle de faïence Zone : Mur B,C,D Résultat : Absence d'amiante	Oui Sanitaires : Mur c	P034	

4 - Plafonds et faux plafonds

ZPSO001 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques.					
Pièces : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Stockage 7					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**

SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Stockage 7	1	Identifiant :ZPSO001 Description :Panneaux et plaques Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Oui Circulations 2 : Plafond Stockage 7 : Plafond	P001; P002	

ZPSO002 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques ([Met] Enduit blanc).

Pièces : Bureau 1; Bureau 5; salle de pause

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 1; Bureau 5; salle de pause	1	Identifiant :ZPSO002 Description :[Met] Enduit blanc Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Oui Bureau 1 : Plafond salle de pause : Plafond	P003; P004	

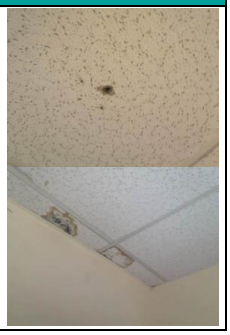
ZPSO002-2 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques ([Molp] Matériau fibreux beige).

Pièces : Bureau 1; Bureau 5; salle de pause

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 1; Bureau 5; salle de pause	1	Identifiant :ZPSO002-2 Description :[Molp] Matériau fibreux beige Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P003-2	P003-2	Idem photo : P003-2
	2	Identifiant :ZPSO002-2 Description :[Molp] Matériau fibreux beige Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P004-2	P004-2	Idem photo : P004-2

ZPSO003 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques ([Met] Enduit blanc).

Pièces : Stockage 8; Local 1; Local 2

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Stockage 8; Local 1; Local 2	1	Identifiant :ZPSO003 Description :[Met] Enduit blanc Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Oui Local 1 : Plafond Stockage 8 : Plafond	P005; P006	

ZPSO003-2 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques ([Molp] Matériau fibreux beige).					
Pièces : Stockage 8; Local 1; Local 2					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Stockage 8; Local 1; Local 2	1	Identifiant :ZPSO003-2 Description :[Molp] Matériau fibreux beige Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P005-2	P005-2	Idem photo : P005-2
	2	Identifiant :ZPSO003-2 Description :[Molp] Matériau fibreux beige Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P006-2	P006-2	Idem photo : P006-2

ZPSO004 : Partie à inspecter : Flocage (Béton + peinture).					
Pièces : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3; STE					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3; STE	1	Identifiant :ZPSO004 Description :Béton + peinture Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Oui Local 3 : Plafond Stockage 6 : Plafond Stockage 1 : Plafond	P007; P008; P017	

ZPSO021 : Partie à inspecter : Panneaux et plaques.					
Pièces : Circulations; Sanitaires					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Circulations; Sanitaires	1	Identifiant :ZPSO021 Description :Panneaux et plaques Zone : Plafond Résultat : Absence d'amiante	Oui Sanitaires : Plafond Circulations : Plafond	P031; P035	

5 - Planchers et planchers techniques

ZPSO008 : Partie à inspecter : Colle de carrelage ([Met] Colle grise couche plâtreuse blanche non séparable peinture non séparable).					
Pièces : STE					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
STE	1	Identifiant :ZPSO008 Description :[Met] Colle grise couche plâtreuse blanche non séparable peinture non séparable Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui STE : Sol	P013	

ZPSO008-2 : Partie à inspecter : Colle de carrelage ([Met] Revêtement souple bleu).

Pièces : STE

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
STE	1	Identifiant :ZPSO008-2 Description :[Met] Revêtement souple bleu Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P013-2	P013-2	Idem photo : P013-2

ZPSO011 : Partie à inspecter : Colle de carrelage.

Pièces : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 3; Circulations

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 3; Circulations	1	Identifiant :ZPSO011 Description :Colle de carrelage Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui Circulations 3 : Sol SAS 1 : Sol Circulations : Sol	P016; P026; P038	

ZPSO014 : Partie à inspecter : Résine.

Pièces : Stockage 8

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Stockage 8	1	Identifiant :ZPSO014 Description :Résine Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui Stockage 8 : Sol	P022	

ZPSO015 : Partie à inspecter : Dalle béton.

Pièces : Local 2

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local 2	1	Identifiant :ZPSO015 Description :Dalle béton Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui Local 2 : Sol	P023	

ZPSO017 : Partie à inspecter : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple ([Met] Revêtement souple beige).

Pièces : Bureau 5

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 5	1	Identifiant :ZPSO017 Description :[Met] Revêtement souple beige Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui Bureau 5 : Sol	P027	

ZPSO017-2 : Partie à inspecter : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple ([Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris).

Pièces : Bureau 5

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 5	1	Identifiant :ZPSO017-2 Description :[Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P027-2	P027-2	Idem photo : P027-2

ZPSO018 : Partie à inspecter : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple ([Met] Revêtement souple beige).

Pièces : Bureau 3

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 3	1	Identifiant :ZPSO018 Description :[Met] Revêtement souple beige Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui Bureau 3 : Sol	P028	

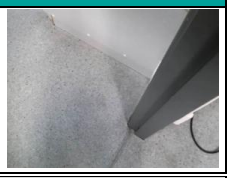
ZPSO018-2 : Partie à inspecter : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple ([Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris).

Pièces : Bureau 3

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 3	1	Identifiant :ZPSO018-2 Description :[Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P028-2	P028-2	Idem photo : P028-2

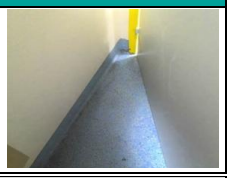
ZPSO019 : Partie à inspecter : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple.

Pièces : Bureau 1; Lt

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Bureau 1; Lt	1	Identifiant :ZPSO019 Description :Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui Lt : Sol	P029	

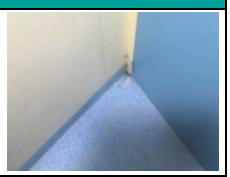
ZPSO020 : Partie à inspecter : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple.

Pièces : Local 1

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Local 1	1	Identifiant :ZPSO020 Description :Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui Local 1 : Sol	P030	

ZPSO023 : Partie à inspecter : Lino + ragréage ([Met] Revêtement souple bleu).

Pièces : Sanitaires

Localisation	n° de sondage	Description	Echantillon	N° Echantillon	Photo
Sanitaires	1	Identifiant :ZPSO023 Description :[Met] Revêtement souple bleu Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Oui Sanitaires : Sol	P033	

ZPSO023-2 : Partie à inspecter : Lino + ragréage ([Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris en vrac).					
Pièces : Sanitaires					
Localisation	**n° de sondage**	**Description**	**Echantillon**	**N° Echantillon**	**Photo**
Sanitaires	1	Identifiant :ZPSO023-2 Description :[Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris en vrac Zone : Sol Résultat : Absence d'amiante	Sondage et extension de la ZPSO du ou des échantillon(s) : P033-2	P033-2	Idem photo : P033-2

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Sans objet

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Sans objet

8 - Équipements divers et accessoires

Sans objet

9 - Fondations et soubassements

Sans objet

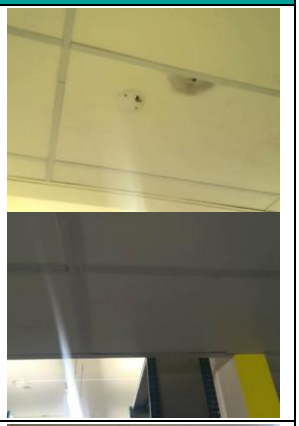
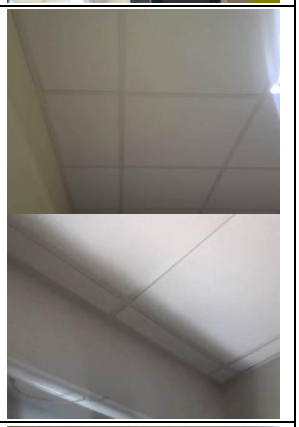
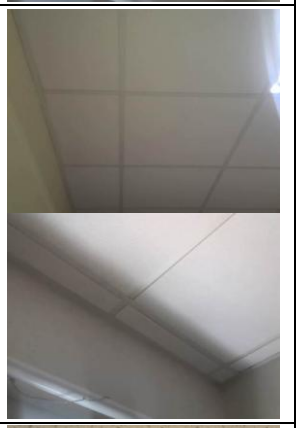
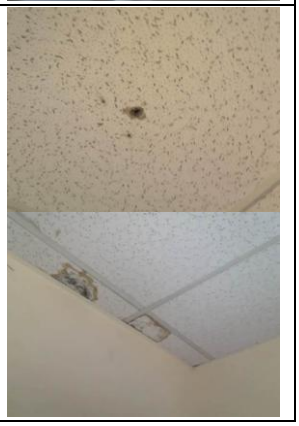
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

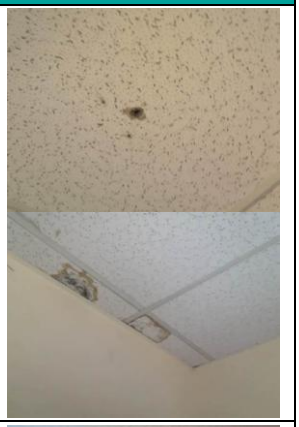
Sans objet

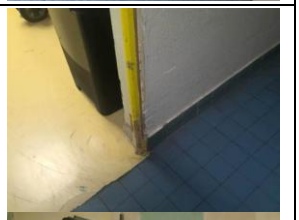
Composants ne figurant pas sur la Norme NF X 46-020 d'Août 2017

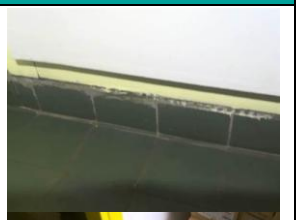
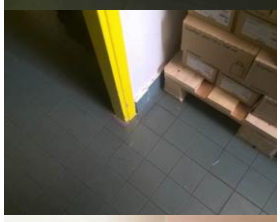
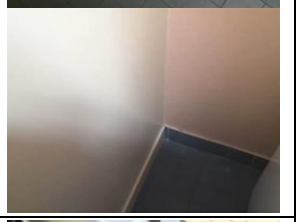
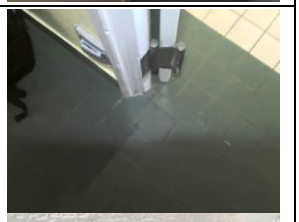
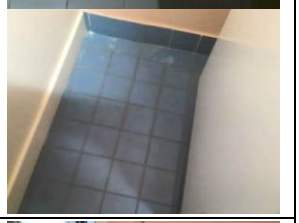
Sans objet

5.2 Récapitulatif zone par zone

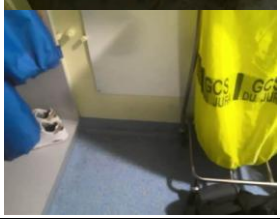
Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO001	Localisation : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Stockage 7 Echantillons : P001; P002 Description : Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO002	Localisation : Bureau 1; Bureau 5; salle de pause Echantillons : P003; P004 Description : [Met] Enduit blanc	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO002-2	Localisation : Bureau 1; Bureau 5; salle de pause Echantillons : P003-2; P004-2 Description : [Molp] Matériau fibreux beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO003	Localisation : Stockage 8; Local 1; Local 2 Echantillons : P005; P006 Description : [Met] Enduit blanc	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO003-2	Localisation : Stockage 8; Local 1; Local 2 Echantillons : P005-2; P006-2 Description : [Molp] Matériau fibreux beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO004	Localisation : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3; STE Echantillons : P007; P008; P017 Description : Béton + peinture	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO005	Localisation : Bureau 1; Lt Echantillons : P009; P010 Description : Plâtre + bande calico	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO006	Localisation : STE Echantillons : P011 Description : Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO007	Localisation : STE Echantillons : P012 Description : Colle de plinthes	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO008	Localisation : STE Echantillons : P013 Description : [Met] Colle grise couche plâtreuse blanche non séparable peinture non séparable	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO008-2	Localisation : STE Echantillons : P013-2 Description : [Met] Revêtement souple bleu	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO009	Localisation : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3 Echantillons : P014; P019; P020 Description : Béton + peinture	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	  

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO010	Localisation : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 2; Local 3; Circulations Echantillons : P015; P025; P037 Description : Colle de plinthes	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	  
ZPSO011	Localisation : SAS 1; Circulations 1; Circulations 2; Circulations 3; Bureau 1; Lt; Bureau 2; Bureau 3; Bureau 4; Bureau 5; Bureau 6; SAS 2; Stockage 1; Stockage 2; salle de pause; Stockage 3; Stockage 4; Stockage 5; Stockage 6; Stockage 7; Stockage 8; Local 1; Local 3; Circulations Echantillons : P016; P026; P038 Description : Colle de carrelage	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	  
ZPSO012	Localisation : Circulations 3; Stockage 1 Echantillons : P018 Description : Carreaux de plâtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO013	Localisation : Circulations 1 Echantillons : P021 Description : Colle de plinthes	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO014	Localisation : Stockage 8 Echantillons : P022 Description : Résine	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO015	Localisation : Local 2 Echantillons : P023 Description : Dalle béton	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO016	Localisation : Stockage 8 Echantillons : P024 Description : Colle de plinthes	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO017	Localisation : Bureau 5 Echantillons : P027 Description : [Met] Revêtement souple beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO017-2	Localisation : Bureau 5 Echantillons : P027-2 Description : [Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO018	Localisation : Bureau 3 Echantillons : P028 Description : [Met] Revêtement souple beige	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO018-2	Localisation : Bureau 3 Echantillons : P028-2 Description : [Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO019	Localisation : Bureau 1; Lt Echantillons : P029 Description : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Zone	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Photo
ZPSO020	Localisation : Local 1 Echantillons : P030 Description : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO021	Localisation : Circulations; Sanitaires Echantillons : P031; P035 Description : Panneaux et plaques	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 
ZPSO022	Localisation : Circulations; Sanitaires Echantillons : P032; P036 Description : Béton + peinture	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	 
ZPSO023	Localisation : Sanitaires Echantillons : P033 Description : [Met] Revêtement souple bleu	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO023-2	Localisation : Sanitaires Echantillons : P033-2 Description : [Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris en vrac	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
ZPSO024	Localisation : Sanitaires Echantillons : P034 Description : Colle de faïence	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

6. – Signatures

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par* ***B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM***

Fait à **DOLE**, le **16/02/2026**

Par : PHELIPPEAU Anthony



Signature du représentant :

ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° 26/ING/19721/APH

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Recommandations générales de sécurité

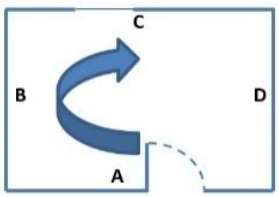
7.6 Documents annexés au présent rapport

Méthodologie de dénomination des zones sur croquis

Afin de faciliter la localisation des zones amiantés dans le schéma, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée « A » et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées « B », « C », « D », … dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- La zone « plafond » est indiquée en clair.
- La zone « sol » est indiquée en clair.



7.1 - Annexe - Schéma de repérage



Nom du plan : Croquis prélèvement

Entreprise réalisant le repérage :	Adresse du bien :	Informations relatives au rapport du repérage :
INGEDIAG 11, rue Bois le Duc, 54500 Vandœuvre-les Nancy	**Centre hospitalier Louis Pasteur** **Avenue Léon Jouhaux** **Pharmacie** **39100 DOLE**	Réf. du rapport : 26/ING/19721/APH Rédacteur : PHELIPPEAU Anthony Date : 03/02/2026

Légende

	Conduit en fibro-ciment		Dalles de sol		Enduit mural
	Conduit autre que fibro-ciment		Carrelage		Colle de faïence
	Brides		Colle de revêtement		Colle de plinthe
	Dépôt de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond		Joint d'étanchéité
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibro-ciment		Mastic vitrier
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites		Bande Placo

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des échantillons prélevés : 46

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
ZPSO001-P001	Circulations 2	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	Panneaux et plaques **Réf. laboratoire:** IT152602-2978 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Papier peint non séparable + matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO001-P002	Stockage 7	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	Panneaux et plaques **Réf. laboratoire:** IT152602-2979 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Matériau plâtreux blanc en vrac + papier peint **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO002-P003	Bureau 1	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	[Met] Enduit blanc **Commentaires prélèvement:** Panneaux et plaques Envoyé au labo en tant que : Panneaux et plaques **Réf. laboratoire:** IT152602-2980 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Enduit blanc **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO002-2-P003-2	Bureau 1	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	[Molp] Matériau fibreux beige **Commentaires prélèvement:** Panneaux et plaques Envoyé au labo en tant que : Panneaux et plaques **Réf. laboratoire:** IT152602-2980 **Commentaires Laboratoire:** [Molp] Matériau fibreux beige **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO002-P004	salle de pause	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	[Met] Enduit blanc **Commentaires prélèvement:** Panneaux et plaques Envoyé au labo en tant que : [Met] Enduit blanc **Réf. laboratoire:** IT152602-2981 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Enduit blanc **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO002-2-P004-2	salle de pause	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	[Molp] Matériau fibreux beige **Commentaires prélèvement:** Panneaux et plaques Envoyé au labo en tant que : [Met] Enduit blanc **Réf. laboratoire:** IT152602-2981 **Commentaires Laboratoire:** [Molp] Matériau fibreux beige **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO003-P005	Local 1	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	[Met] Enduit blanc **Commentaires prélèvement:** Panneaux et plaques Envoyé au labo en tant que : Panneaux et plaques **Réf. laboratoire:** IT152602-2982 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Enduit blanc **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO003-2-P005-2	Local 1	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	[Molp] Matériau fibreux beige **Commentaires prélèvement:** Panneaux et plaques Envoyé au labo en tant que : Panneaux et plaques **Réf. laboratoire:** IT152602-2982 **Commentaires Laboratoire:** [Molp] Matériau fibreux beige **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO003-P006	Stockage 8	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	[Met] Enduit blanc **Commentaires prélèvement:** Panneaux et plaques Envoyé au labo en tant que : [Met] Enduit blanc **Réf. laboratoire:** IT152602-2983 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Enduit blanc **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO003-2-P006-2	Stockage 8	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	[Molp] Matériau fibreux beige **Commentaires prélèvement:** Panneaux et plaques Envoyé au labo en tant que : [Met] Enduit blanc **Réf. laboratoire:** IT152602-2983 **Commentaires Laboratoire:** [Molp] Matériau fibreux beige **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO004-P007	Local 3	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Flocage	Béton + peinture **Réf. laboratoire:** IT152602-2984 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + matériau blanc + peinture non séparable + matériau gris en vrac hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
ZPSO004-P008	Stockage 6	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Flocage	Béton + peinture **Réf. laboratoire:** IT152602-2985 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture en vrac + matériau gris en vrac hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO005-P009	Bureau 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Plâtre + bande calico	Plâtre + bande calico **Matériau présent dans les pièces:** Bureau 1, Lt **Réf. laboratoire:** IT152602-2986 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc avec couche en papier non séparable + matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO005-P010	Lt	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Plâtre + bande calico	Plâtre + bande calico **Matériau présent dans les pièces:** Bureau 1, Lt **Réf. laboratoire:** IT152602-2987 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO006-P011	STE	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché **Réf. laboratoire:** IT152602-2988 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO007-P012	STE	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthes	Colle de plinthes **Réf. laboratoire:** IT152602-2989 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + colle grise non séparable + couche plâtreuse blanche **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO008-P013	STE	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	[Met] Colle grise couche plâtreuse blanche non séparable peinture non séparable **Commentaires prélèvement:** Colle de carrelage Envoyé au labo en tant que : Colle de carrelage **Réf. laboratoire:** IT152602-2990 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle grise + couche plâtreuse blanche non séparable + peinture non séparable **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO008-2-P013-2	STE	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	[Met] Revêtement souple bleu **Commentaires prélèvement:** Colle de carrelage Envoyé au labo en tant que : Colle de carrelage **Réf. laboratoire:** IT152602-2990 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Revêtement souple bleu **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO009-P014	Circulations 3	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Béton + peinture **Réf. laboratoire:** IT152602-2991 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc non séparable + matériau gris hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO010-P015	Circulations 3	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthes	Colle de plinthes **Réf. laboratoire:** IT152602-2992 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + colle grise en vrac **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO011-P016	Circulations 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle de carrelage **Réf. laboratoire:** IT152602-2993 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle grise en vrac **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO004-P017	Stockage 1	4 - Plafonds et faux plafonds - Plafonds	Flocage	Béton + peinture **Réf. laboratoire:** IT152602-2994 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + enduit plâtreux blanc en vrac + matériau gris en faible quantité hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO012-P018	Stockage 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Carreaux de plâtre	Carreaux de plâtre **Réf. laboratoire:** IT152602-2995 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + matériau plâtreux blanc **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
ZPSO009-P019	Local 2	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Béton + peinture **Réf. laboratoire:** IT152602-2996 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + matériau gris en vrac hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO009-P020	Circulations 1	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Enduit à base de plâtre lissé ou taloché	Béton + peinture **Réf. laboratoire:** IT152602-2997 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + matériau gris hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO013-P021	Circulations 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthes	Colle de plinthes **Réf. laboratoire:** IT152602-2998 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle blanche + matériau gris hétérogène non séparable **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO014-P022	Stockage 8	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Résine	Résine **Réf. laboratoire:** IT152602-2999 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + matériau compact beige non séparable + matériau gris hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO015-P023	Local 2	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Dalle béton	Dalle béton **Réf. laboratoire:** IT152602-3000 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + matériau compact gris hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO016-P024	Stockage 8	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthes	Colle de plinthes **Réf. laboratoire:** IT152602-3001 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle beige + couche plâtreuse blanche non séparable **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO010-P025	Circulations 1	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthes	Colle de plinthes **Réf. laboratoire:** IT152602-3002 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Papier peint non séparable + colle beige + couche plâtreuse blanche non séparable **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO011-P026	SAS 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle de carrelage **Réf. laboratoire:** IT152602-3003 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle grise en vrac hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO017-P027	Bureau 5	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	[Met] Revêtement souple beige **Commentaires prélèvement:** Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Envoyé au labo en tant que : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** IT152602-3004 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Revêtement souple beige **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO017-2-P027-2	Bureau 5	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	[Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris **Commentaires prélèvement:** Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Envoyé au labo en tant que : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** IT152602-3004 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO018-P028	Bureau 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	[Met] Revêtement souple beige **Commentaires prélèvement:** Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple Envoyé au labo en tant que : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** IT152602-3005 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Revêtement souple beige **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO018-2-P028-2	Bureau 3	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	[Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris **Commentaires prélèvement:** Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple

Identifiant et échantillons	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
				Envoyé au labo en tant que : Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** IT152602-3005 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO019-P029	Lt	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** IT152602-3006 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Revêtement bicouche souple gris et noir + colle polymère jaune non séparable **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO020-P030	Local 1	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple	Sous-couche (carton, feutre, ...) de revêtement souple **Réf. laboratoire:** IT152602-3007 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Revêtement bicouche souple bleu et noir + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris non séparable **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO021-P031	Sanitaires	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	Panneaux et plaques **Réf. laboratoire:** IT152602-3008 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Papier peint non séparable + matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO022-P032	Sanitaires	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Béton + peinture	Béton + peinture **Réf. laboratoire:** IT152602-3009 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture en vrac + matériau gris en vrac hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO023-P033	Sanitaires	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Lino + ragréage	[Met] Revêtement souple bleu **Commentaires prélèvement:** Lino + ragréage Envoyé au labo en tant que : Lino + ragréage **Réf. laboratoire:** IT152602-3010 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Revêtement souple bleu **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO023-2-P033-2	Sanitaires	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Lino + ragréage	[Met] Colle polymère jaune non séparable ragréage gris en vrac **Commentaires prélèvement:** Lino + ragréage Envoyé au labo en tant que : Lino + ragréage **Réf. laboratoire:** IT152602-3010 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle polymère jaune non séparable + ragréage gris en vrac **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO024-P034	Sanitaires	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de faïence	Colle de faïence **Réf. laboratoire:** IT152602-3011 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle grise + couche plâtreuse blanche en faible quantité non séparable **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO021-P035	Circulations	4 - Plafonds et faux plafonds - Faux plafonds	Panneaux et plaques	Panneaux et plaques **Réf. laboratoire:** IT152602-3012 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Papier peint non séparable + matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO022-P036	Circulations	3 - Parois verticales intérieures - Murs et cloisons maçonnés	Béton + peinture	Béton + peinture **Réf. laboratoire:** IT152602-3013 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Peinture non séparable + matériau gris en vrac hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO010-P037	Circulations	3 - Parois verticales intérieures - Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colle de plinthes	Colle de plinthes **Réf. laboratoire:** IT152602-3014 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle grise **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)
ZPSO011-P038	Circulations	5 - Planchers et planchers techniques - Revêtements de sols	Colle de carrelage	Colle de carrelage **Réf. laboratoire:** IT152602-3015 **Commentaires Laboratoire:** [Met] Colle grise en vrac hétérogène **Analyse à réaliser:** Toutes les couches (1 à 1)

Copie des rapports d'essais :

itga
Innovateur en fiabilité
3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2978 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2978
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P001 - Panneaux et plaques - Circulations 2
Description ITGA	Papier peint / Matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Papier peint non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac avec couche cartonnée (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2979 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2979
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P002 - Panneaux et plaques - Stockage 7
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc en vrac / Papier peint

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau plâtreux blanc en vrac + Papier peint	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BJL (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2980 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2980
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P003 - Panneaux et plaques - Bureau 1
Description ITGA	Enduit blanc / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit blanc	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL
Matériau fibreux beige	MOLP le 10/02/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	Aucune	Analyste : PEY

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2981 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2981
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P004 - Panneaux et plaques - salle de pause
Description ITGA	Enduit blanc / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit blanc	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL
Matériau fibreux beige	MOLP le 10/02/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	Aucune	Analyste : PEY

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2982 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2982
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P005 - Panneaux et plaques - Local 1
Description ITGA	Enduit blanc / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit blanc	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL
Matériau fibreux beige	MOLP le 10/02/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	Aucune	Analyste : PEY

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2983 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2983
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P006 - Panneaux et plaques - Stockage 8
Description ITGA	Enduit blanc / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Enduit blanc	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL
Matériau fibreux beige	MOLP le 10/02/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	Aucune	Analyste : PEY

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observable inférieure à la limite de détection. Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure 0,2 micromètre (µm).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2984 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2984
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P007 - Beton + peinture - Local 3
Description ITGA	Peinture / Matériau blanc / Peinture / Matériau gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau blanc + Peinture non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2985 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2985
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P008 - Beton + peinture - Stockage 6
Description ITGA	Peinture en vrac / Matériau gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en vrac + Matériau gris en vrac hétérogène	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2986 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2986
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P009 - Platre + bande calico - Bureau 1
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc avec couche en papier / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc avec couche en papier non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2987 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2987
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P010 - Platre + bande calico - Lt
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc avec couche cartonnée (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : BJL (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2988 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2988
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P011 - Enduit a base de platre lisse ou taloche - STE
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : BJL (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2989 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2989
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P012 - Colle de plinthes - STE
Description ITGA	Peinture / Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Colle grise non séparable + Couche plâtreuse blanche (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2990 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2990
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P013 - Colle de carrelage - STE
Description ITGA	Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche / Peinture / Revêtement souple bleu

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise + Couche plâtreuse blanche non séparable + Peinture non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)
Revêtement souple bleu	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2991 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2991
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P014 - Beton + peinture - Circulations 3
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc / Matériau gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Matériau gris hétérogène (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2992 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2992
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P015 - Colle de plinthes - Circulations 3
Description ITGA	Peinture / Carrelage en vrac / Colle grise en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Colle grise en vrac (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2993 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2993
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P016 - Colle de carrelage - Circulations 3
Description ITGA	Carrelage en vrac / Colle grise en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise en vrac	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BJL (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2994 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2994
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P017 - Beton + peinture - Stockage 1
Description ITGA	Peinture / Enduit plâtreux blanc en vrac / Matériau gris en faible quantité hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Enduit plâtreux blanc en vrac + Matériau gris en faible quantité hétérogène (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2995 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2995
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P018 - Carreaux de platre - Stockage 1
Description ITGA	Peinture / Matériau plâtreux blanc

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : BJL (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2996 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2996
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P019 - Beton + peinture - Local 2
Description ITGA	Peinture / Matériau gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2997 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2997
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P020 - Beton + peinture - Circulations 1
Description ITGA	Matériau gris hétérogène / Peinture

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau gris hétérogène + Peinture non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2998 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2998
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P021 - Colle de plinthes - Circulations 1
Description ITGA	Carrelage / Colle blanche / Matériau gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle blanche + Matériau gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-2999 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-2999
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P022 - Resine - Stockage 8
Description ITGA	Peinture / Matériau compact beige / Matériau gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau compact beige non séparable + Matériau gris hétérogène (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (5)	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : BJL (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
(5) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3000 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3000
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P023 - Dalle beton - Local 2
Description ITGA	Matériau compact gris hétérogène / Peinture

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau compact gris hétérogène (1) + Peinture non séparable	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3001 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3001
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P024 - Colle de plinthes - Stockage 8
Description ITGA	Colle beige / Couche plâtreuse blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle beige + Couche plâtreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3002 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3002
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P025 - Colle de plinthes - Circulations 1
Description ITGA	Papier peint / Carrelage / Colle beige / Couche plâtreuse blanche

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Papier peint non séparable + Colle beige + Couche plâtreuse blanche non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3003 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3003
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P026 - Colle de carrelage - SAS 1
Description ITGA	Carrelage / Colle grise en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise en vrac hétérogène	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3004 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3004
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P027 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Bureau 5
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT
Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3005 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3005
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P028 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Bureau 3
Description ITGA	Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple beige	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL
Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3006 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3006
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P029 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Lt
Description ITGA	Revêtement bicouche souple gris et noir / Colle polymère jaune

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement bicouche souple gris et noir + Colle polymère jaune non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3007 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3007
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P030 - Sous-couche (carton, feutre,) de revetement souple - Local 1
Description ITGA	Revêtement bicouche souple bleu et noir / Colle polymère jaune / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement bicouche souple bleu et noir + Colle polymère jaune non séparable + Ragréage gris non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : RMT (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3008 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3008
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P031 - Panneaux et plaques - Sanitaires
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée / Papier peint

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée + Papier peint non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3009 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3009
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P032 - Beton + peinture - Sanitaires
Description ITGA	Peinture en vrac / Matériau gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en vrac + Matériau gris en vrac hétérogène	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

itga
Innovateur en fiabilité
3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr
AFEL Made in France

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr
ilac-MRA cofrac ESSAIS

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3010 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3010
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P033 - Lino + ragreage - Sanitaires
Description ITGA	Revêtement souple bleu / Colle polymère jaune / Ragréage gris en vrac

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Revêtement souple bleu	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL
Colle polymère jaune non séparable (1) + Ragréage gris en vrac	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3011 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3011
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P034 - Colle de faience - Sanitaires
Description ITGA	Carrelage / Colle grise / Couche plâtreuse blanche en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise + Couche plâtreuse blanche en faible quantité non séparable (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3012 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3012
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P035 - Panneaux et plaques - Circulations
Description ITGA	Papier peint / Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Papier peint non séparable + Matériau plâtreux blanc avec couche cartonnée (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Analyste : BJL (3)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3013 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3013
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P036 - Beton + peinture - Circulations
Description ITGA	Peinture / Matériau gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Matériau gris en vrac hétérogène (1)	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2)	---	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : BJL (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3014 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3014
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P037 - Colle de plinthes - Circulations
Description ITGA	Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

3 rue Armand Herpin Lacroix
35000 RENNES
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT152602-3015 EN DATE DU 10/02/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :

INGEDIAG
Anthony PHELIPPEAU
11 RUE BOIS LE DUC
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Prélèvement :

Commande ITGA : IT0326-1481
Echantillon ITGA : IT152602-3015
Reçu au laboratoire le : 06/02/2026

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	26/ING/19721/APH_2026_02_03_1955_4032
Dossier client	26/ING/19721/APH - Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Leon Jouhaux 39100 DOLE
Echantillon	P038 - Colle de carrelage - Circulations
Description ITGA	Colle grise en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle grise en vrac hétérogène	META (A) le 10/02/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : RMT (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Romain TOUIN Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produit qualifié de dégradés

Localisation	Identifiant + Description	Etat de conservation	Mesures d'ordre générales préconisées
Néant	-		

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entrainer à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entrainer rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :
- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc…) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc…

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.
 Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
 a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante.
 Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
 b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
 c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
 d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
 En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation
L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.
En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.
Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.
De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.
Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.
Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.
Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.
Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.
Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets
Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.
Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie
Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.
A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets
Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.
Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.
Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante
Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité
Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).
Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.
Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **26/ING/19721/APH** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Centre hospitalier Louis Pasteur Avenue Léon Jouhaux 39100 DOLE.

Je soussigné, **PHELIPPEAU Anthony**, technicien diagnostiqueur pour la société **INGEDIAG** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

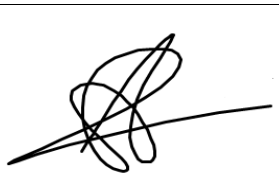
- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	PHELIPPEAU Anthony	B.2.C	B2C 1233	28/02/2031 (Date d'obtention : 01/03/2024)
DPE	PHELIPPEAU Anthony	B.2.C	B2C 1233	28/03/2031 (Date d'obtention : 01/03/2024)
Electricité	PHELIPPEAU Anthony	B.2.C	B2C 1233	26/05/2027 (Date d'obtention : 16/09/2024)
Gaz	PHELIPPEAU Anthony	B.2.C	B2C 1233	22/12/2024 (Date d'obtention : 11/09/2024)
Plomb	PHELIPPEAU Anthony	B.2.C	B2C 1233	10/10/2031 (Date d'obtention : 11/10/2024)
Termites	PHELIPPEAU Anthony	B.2.C	B2C 1233	10/10/2031 (Date d'obtention : 11/10/2024)

- Avoir souscrit à une assurance (MSIG n° F210.19.1503 valable jusqu'au 31/12/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à Vandœuvre-les Nancy , le **16/02/2026**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Europe SE,** Succursale en France, sis 22 rue Georges Picquart – 75017 PARIS – certifions par la présente que la Société :

SAS INGEDIAG
11 Rue Bois le Duc
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

a souscrit auprès de notre Compagnie, un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro **F210.19.1503**.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers résultant des activités suivantes garanties au titre du présent contrat et ce dans la limite des montants de garantie ci-après :

POUR LA SAS INGEDIAG

Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'amiante et de l'économie circulaire dans le cadre d'opération relevant du secteur du bâtiment.

Les activités énumérées par l'article L.271-4 du code de la construction et de l'habitation et listées ci-dessous, que ce soit dans le cadre de la vente d'un bien ou en dehors de la vente :

- Le Constat de risque d'exposition au plomb,
- Le repérage d'amiante, comprenant :
 - Repérage amiante avant travaux (RAAT)
 - Repérage amiante avant démolition (RAAD)
 - Dossier technique amiante (DTA)
 - Evaluation périodique des MPCA (Matériaux ou produits contenant de l'amiante)
 - Diagnostic amiante parties privative (DAPP)
 - Amiante transaction/location
- L'Etat de l'installation intérieure de Gaz,
- Le Diagnostic Performance Énergétique (DPE),
- L'Etat de l'installation intérieure d'électricité,
 - Le Mesurage Loi Carrez / Loi Boutin / Loi Scellier ;
- Le Diagnostic technique global des immeubles relevant du statut de la copropriété ;
- La Thermographie des bâtiments ;
- L'Infiltrométrie et l'hygrométrie;
- L'Audit énergétique selon qualification OPQIBI 1905 et études thermiques RT2012 (sans préconisations de travaux ni chiffrage détaillé) ;

- Le Repérage amiante avant / après travaux et démolition ;
- L'examen visuel amiante après travaux de désamiantage ;
- Le Diagnostic « produit équipement matériaux déchets » (PEMD) ;
- Le Diagnostic radon ;
- Le Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans des locaux d'habitation ou recevant du public ;
- L'Etat descriptif de division ;
- Le Diagnostique Technique Global (DTG) ;
- Le Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT) ;

POUR LA SAS AXAMIANTE

- Maîtrise d'œuvre de désamiantage, déconstruction et de démolition
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Conseils dans les domaines de l'amiante et du désamiantage

A l'exclusion de la réalisation de travaux par l'assuré lui-même

POUR LA SAS AMIANT'AIR

- Echantillonnage, prélèvement de mesures d'empoussièrement notamment pour les fibres d'amiante
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Conseils dans les domaines de l'amiante et du désamiantage

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **par sinistre** **5 000 000 €**

Dont :

Dommages matériels et immatériels consécutifs **par sinistre** **2 000 000 €**
Dommages immatériels non consécutifs **par année d'assurance** **250 000 €**
Conséquences de la faute inexcusable de l'employeur **par année d'assurance** **500 000 €**
Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles **par année d'assurance** **500 000 €**

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **par année d'assurance** **1 000 000 €**
Dommages immatériels non consécutifs **par année d'assurance** **500 000 €**

La validité de la présente attestation cesse pour les risques situés à l'étranger dès lors que l'assurance de ceux-ci ne peut être souscrite conformément à la législation locale qu'auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation valable du 1er janvier 2026 à zéro heure au 31 décembre 2026 à minuit, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Paris, le 8 janvier 2026

MSIG Europe SE
Succursale en France
22 rue Marie-Georges Picquart
75017 PARIS
T + 33 (0)1 44 70 71 00
RCS Paris 815 053 483

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES

Accréditation n°4-0557 PORTÉE DISPONIBLE SUR www.cofrac.fr

B2C
Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C 1233

CERTIFICATION DE PERSONNES
attribuée à :

Anthony PHELIPPEAU
Dans les domaines suivants :

Amiante sans mention : Secteur B - certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenue le : 01/03/2024 | **Valable jusqu'au :** 28/02/2031*

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Amiante avec mention : Secteur Bbis : certification des personnes réalisant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Obtenue le : 01/03/2024 | **Valable jusqu'au :** 28/02/2031*

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Plomb sans mention : Secteur A - Certification de personnes réalisant des constats de risque d'exposition au plomb (CREP)

Obtenue le : 11/10/2024 | **Valable jusqu'au :** 10/10/2031*

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Certification DPE sans mention : Secteur D - certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'habitations individuelles et de lots dans des bâtiments à usage principal d'habitation et des attestations de prise en compte de la réglementation thermique

Obtenue le : 01/03/2024 | **Valable jusqu'au :** 28/02/2031*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Certification DPE avec mention : Secteur Dbis - certification des personnes réalisant des diagnostics de performance énergétique d'immeubles ou de bâtiments à usage principal autre que d'habitation

Obtenue le : 01/03/2024 | **Valable jusqu'au :** 28/02/2031*

Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

Électricité : Secteur F - certification des personnes réalisant l'état des installations intérieures d'électricité

Obtenue le : 16/09/2024 | **Valable jusqu'au :** 26/05/2027*

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Certification Gaz : État de l'installation intérieure de gaz.

Obtenue le : 11/09/2024 | **Valable jusqu'au :** 22/12/2024*

Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Termites : Secteur C - certification des personnes réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment, en métropole

Obtenue le : 11/10/2024 | **Valable jusqu'au :** 10/10/2031*

Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Fait à STRASBOURG, le 10 octobre 2024

Responsable Qualité
SCHNEIDER Sandrine

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site : www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • e-mail : B.2.C@outlook.com • www.b2c-france.com